

Conseil consultatif citoyen Samedi 18 janvier 2020 – Sainte Livrade/Lot

Ordre du jour proposé :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de travail du 03 octobre 2019
2. Point sur le Budget Participatif Citoyen : état des lieux des projets déposés
3. Point sur le Droit d'Initiative Citoyenne : état des lieux des sujets déposés
4. Point sur le Règlement intérieur du Conseil Citoyen : discussion sur la réélection des membres sortants
5. Présentation des interventions traitant de la thématique de "l'eau" :
 - présentation de la politique quinquennale du Département sur la gestion de l'eau par Raymond GIRARD, vice-Président du Conseil départemental et Thomas ASTRUC, directeur de la Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement;
 - intervention d'un organisme extérieur (en attente de confirmation)
 - échange avec les membres du Conseil consultatif citoyen.
6. Questions diverses

1 – Compte rendu de la réunion du 03 octobre

Conformément à l'article 7.3.8 du règlement intérieur du Conseil consultatif citoyen, un compte-rendu synthétique des débats du 03 octobre vous est soumis pour avis, après approbation par le Rapporteur général de la séance, M. Beaumier.

→ Compte rendu en pièce jointe

2 – Point sur le Budget participatif citoyen

Le Budget participatif citoyen a été lancé le 16 octobre 2019 lors de trois réunions publiques. La date de clôture est fixée au 31 janvier 2020.

Au 2 janvier 2020, 123 idées ont été déposées. 8 idées ont été rejetées car elles ne répondaient pas aux critères du Budget participatif citoyen. 4 ont été retirées par les déposants qui n'étaient pas en capacité de finaliser leur projet. Une centaine d'associations a créé un compte et envisage de déposer un projet.

La procédure d'instruction des dossiers se poursuit au sein des services qui donneront un avis sur la faisabilité technique et juridique des différents projets.

Un comité technique, composé d'élus départementaux, de membres du bureau du Conseil consultatif citoyen et de techniciens départementaux, établira une liste des projets éligibles à soumettre au vote qui sera soumise aux élus départementaux pour validation finale avant publication du catalogue et ouverture des votes.

Rappel du calendrier :

- Clôture du dépôt d'idées : 31 janvier 2020 à minuit
- Soirée de lancement de la période de votation avec présentation des projets éligibles : Jeudi 2 avril 2020
- Campagne et vote : du 3 avril au 5 mai 2020 minuit
- Dépouillement (public): 14 mai 2020 toute la journée
- Annonce des lauréats : 14 mai à 18h30

Les membres du Conseil consultatif citoyen seront sollicités pour le dépouillement.

3 – Point sur le Droit d'initiative citoyenne

Comme vous le savez, les élus départementaux ont créé un Droit d'initiative citoyenne qui permet à tout citoyen Lot-et-Garonnais, âgé d'au moins 16 ans, de déposer un sujet qu'il souhaite voir débattre en session publique du Conseil départemental.

Si le sujet est validé, le déposant dispose d'un délai de 3 mois francs pour obtenir le nombre de soutiens suffisants :

- 1% au moins de la population (soit 3300 soutiens) : inscription du sujet à l'ordre du jour d'une session
- 2% au moins de la population (soit 6600 soutiens) : possibilité pour la Présidente de créer une mission de 4 mois pour approfondir le sujet puis présentation d'un rapport de la mission en session

A ce jour, deux sujets ont été déposés dans le cadre de ce dispositif :

Autorisation pour les départements de créer un jeu en remplacement du Loto de La Française des Jeux privatisée : déposé le 17 octobre 2019.

- Ce sujet n'est pas recevable dans la mesure où il n'entre pas dans les compétences du Département
- Ce sujet n'a donc pas été rendu public

Soutien aux Sapeurs-Pompiers du 47: déposé le 06 novembre 2019.

- Ce sujet a été validé par la commission Développement durable, citoyenneté
- Le texte mis en ligne sur la plateforme numérique le 15 novembre 2019 est le suivant : *Suite au mouvement de grève générale des sapeurs-pompiers du Lot-et-Garonne, dénonçant un manque cruel d'effectifs, n'est-il pas nécessaire que les financeurs du SDIS, au premier lieu le conseil départemental, mettent en oeuvre les budgets utiles au recrutement de sapeurs-pompiers professionnels, afin que ces derniers puissent réaliser leurs missions de protection des biens et des personnes sur notre département ?*
- Le déposant dispose d'un délai courant jusqu'au 15 février 2020 pour recueillir les soutiens nécessaires.
- A ce jour, sur la plateforme numérique, ce sujet a obtenu 66 soutiens. Le déposant a par ailleurs récolté plus de 500 soutiens papier.

4 – Règlement intérieur du Conseil consultatif citoyen

Monsieur Beaumier (canton du Fumélois) a souhaité que soit abordée lors de cette séance, une question qui n'a pas été tranchée lors de la réunion du 21 septembre dernier.

Il s'agit du renouvellement du Conseil consultatif citoyen en 2021 et de la possibilité ou pas pour les membres actuels du Conseil consultatif citoyen de faire de nouveau acte de candidature.

A ce stade, il y a lieu de se poser la question de savoir si ce point doit être intégré dans le règlement intérieur du Conseil consultatif citoyen actuel ou devra faire l'objet d'un débat lors de la rédaction du règlement pour candidater au futur Conseil consultatif citoyen.

Monsieur Beaumier est invité à donner son point de vue avant que le Conseil consultatif citoyen en débattenne.

5 – Débat sur la gestion de l'eau

Lors de la réunion du 03 octobre dernier, vous avez choisi la question de la gestion de l'eau afin d'en débattre lors de cette séance.

Un deuxième sujet avait également été retenu, l'itinérance, mais le temps imparti à cette réunion ne permettra pas d'aborder ces deux sujets. Le débat sur l'itinérance sera donc reporté à une prochaine réunion.

M. Raymond Girardi, vice-Président du Conseil départemental en charge de l'agriculture va vous présenter la politique quinquennale du Département sur la gestion de l'eau.

Un intervenant extérieur est également invité mais nous n'avons toujours pas confirmation de sa présence.

→ Vous trouverez en annexe le rapport « orientations stratégiques du Département de Lot-et-Garonne » sur les thématiques « eau et milieux aquatiques » présenté aux élus départementaux lors de la session du 22 novembre 2019.

6 – Calendrier

Votre règlement intérieur prévoit que la Présidente du Conseil départemental vous soumet les orientations budgétaires de l'année à venir afin que le Conseil consultatif citoyen émette un avis.

Compte tenu de la date de la session du Conseil départemental sur les orientations budgétaires fixée au vendredi 21 février, des délais de convocation et d'envoi des dossiers aux élus départementaux, notamment le rapport d'orientations budgétaires, il est prévu qu'une réunion du Conseil consultatif citoyen (hors périodicité trimestrielle récurrente) soit organisée le jeudi 13 février à 19h00 en Agenais (lieu non arrêté).

7 – Questions diverses